



Commune de Tannay

Préavis n° 41

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF AU BUDGET POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

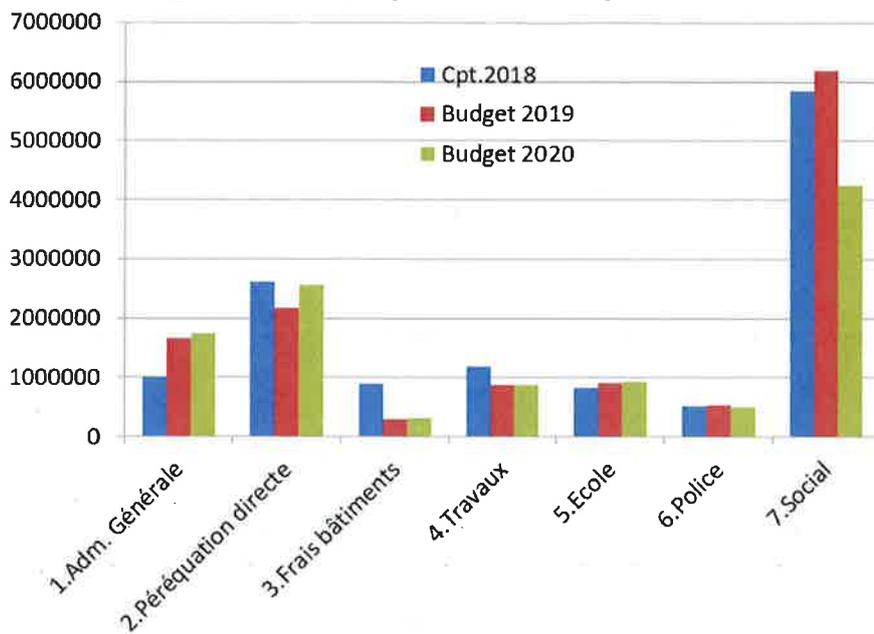
Nous vous soumettons ci-après le budget de notre Commune pour l'année 2020 qui se présente comme suit :

•	Total des revenus	CHF	12'001'600.00
•	Total des charges	CHF	11'922'951.00
•			
•	Excédent de revenus	CHF	78'649.00
•	=====		

Voici les postes détaillés selon la classification administrative :

	<u>Charges</u>		<u>Revenus</u>	
1 Administration générale	CHF	1'754'315.00	CHF	100'300.00
2 Finances	CHF	3'273'300.00	CHF	10'567'900.00
3 Domaines et bâtiments	CHF	319'836.00	CHF	711'600.00
4 Travaux	CHF	875'400.00	CHF	597'700.00
5 Instruction publique et cultes	CHF	939'100.00	CHF	
6 Police	CHF	505'000.00	CHF	24'100.00
7 Sécurité sociale	CHF	4'256'000.00	CHF	
	CHF	11'922'951.00	CHF	12'001'600.00
Excédent de revenus	CHF	78'649.00	CHF	
	CHF	12'001'600.00	CHF	12'001'600.00

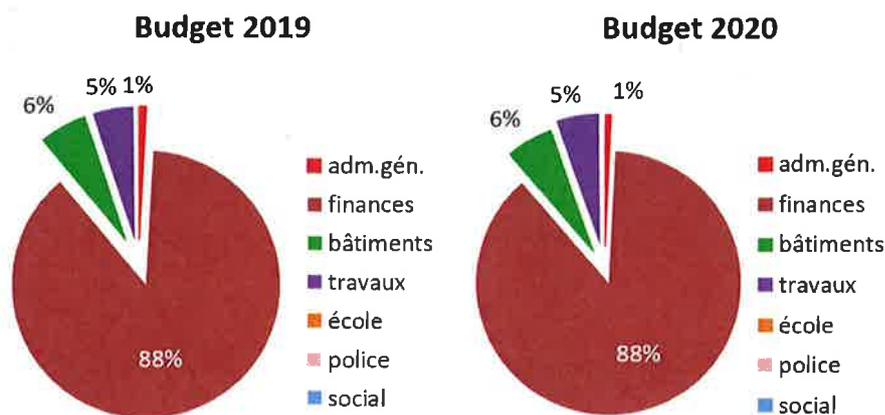
Charges : comparaison par dicastère



En 2019 tous les salaires, auparavant ventilés dans chaque poste, sont maintenant regroupés sous « administration générale ». L'augmentation des salaires est principalement due au futur engagement d'un technicien afin d'aider les municipaux dans leurs tâches. Les frais bâtiments, travaux, école et police sont quasiment semblables au budget de l'année précédente. L'augmentation de la péréquation n'est basée que sur une estimation des acomptes 2020 ; cela risque donc de changer en meilleur ou en pire. Quant au social, il rejoint le budget 2018 alors qu'en 2019 ce fut un pic qui, nous l'espérons, ne se reproduira plus

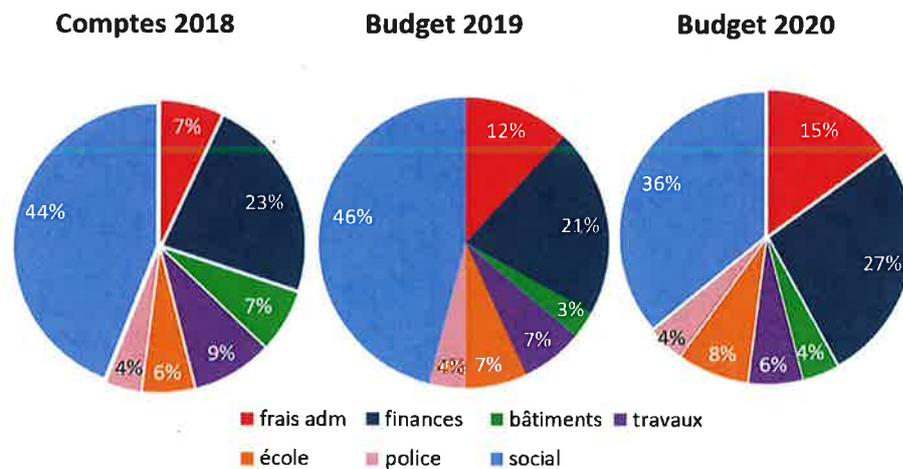
Au niveau des revenus, tout reste semblable. Comme d'habitude, ce sont les impôts qui permettent à la Commune d'entretenir son patrimoine et d'améliorer ses infrastructures. Les loyers des bâtiments, les taxes d'amarrage et autres petits revenus complètent le tableau.

Comparaison revenus 2019/2020



La comparaison des dépenses apporte quelques éléments intéressants, à savoir l'augmentation de la péréquation et la diminution du social comme indiqué précédemment. Quant aux autres postes, dans l'ensemble cela reste semblable à 2019 grâce aux efforts de la Municipalité pour contenir au mieux les dépenses de fonctionnement.

Comparaison dépenses 2018 /2019/2020



Dans ce budget il a été aussi tenu compte de la baisse du point d'impôt selon le préavis n° 37 ce qui nous a amené à rester très modestes en prévoyant une augmentation d'impôt de 2,7% par rapport aux résultats en 2018.

L'acceptation d'un emprunt de 2,5 millions va permettre en 2020 de faire face aux divers investissements en cours tels que la construction d'une unité d'accueil de la petite enfance (UAPE), l'amélioration de la zone lacustre et la construction d'un nouveau port.

Décision

En conséquence,

vu : le préavis municipal n° 41

vu : le rapport de la Commission des Finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **d'accepter le budget pour l'année 2020 tel qu'il vous est présenté.**

Municipal responsable :
D. Rudaz

Annexe

Le Syndic :
Serge Schmidt

Pour la Municipalité :



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff